

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE PERONNE

AVIS

LE CONSEIL MUNICIPAL SE REUNIRA

En session ordinaire

Le lundi 3 juillet 2023 à 19 h 15
à la mairie

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du P.V. de la réunion du 15 mai 2023 ;
2. Désignation d'un secrétaire de séance ;
3. Point sur les dossiers en cours et à venir ;
4. Délibération pour intégrer le lotissement Capelli dans le domaine communal ;
5. Délibération pour avoir accès à un référent déontologues ;
6. Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation ;
7. Compte rendu des commissions et délégations ;
8. Informations et questions diverses ;
9. Date du prochain conseil municipal.

**Le Maire,
Jean Pierre PACAUD.**